

# Mise à jour pour les abonnés SEDAR®

**Le 15 juin 2019**

## Mise à jour des codes (version 008.061.000)

Une mise à jour des codes SEDAR est prévue pour le 15 juin 2019.

Nous vous invitons à télécharger la mise à jour des codes dès que possible à compter du 15 juin 2019 en suivant les instructions indiquées ci-après :

1. Lancez le logiciel SEDAR;
2. Sélectionnez le menu Fichier;
3. Dans le menu Fichier, sélectionnez Échanges avec le serveur SEDAR

Cette démarche fera en sorte que l'application sera à jour et prête à être utilisée.

L'application client SEDAR passera à la version 008.061.000 à la suite de cette mise à jour des codes.

Une fois la mise à jour des codes téléchargée, fermez le logiciel SEDAR et suivez les instructions ci-dessous pour procéder à la mise à jour des codes :

1. Cliquez sur le bouton Démarrer situé dans le coin inférieur gauche de l'écran;
2. Sélectionnez le menu Programmes;
3. Dans le menu Programmes, sélectionnez SEDAR, puis Mise à jour des codes.

## Dossier dont l'état est TMP

Tous les dossiers sauvegardés, mais non soumis (tous les dossiers dont l'état affiché à l'écran Gestion des dossiers est TMP) doivent être soumis au plus tard le 14 juin 2019 ou être supprimés. Pour supprimer un dossier dont l'état est TMP, mettez le projet en évidence, sélectionnez Fichier, puis cliquez sur Supprimer un dossier non envoyé.

# Résumé des modifications relatives à la mise à jour des codes

## Améliorations SEDAR

Des améliorations seront apportées à la sécurité dans SEDAR en permettant aux émetteurs de confirmer l'autorisation octroyée aux abonnés à déposer des documents pour leur compte.

Cette modification aura une incidence sur les émetteurs demandant à un agent de dépôt de déposer pour leur compte pour la première fois, ainsi que sur les émetteurs déposant pour leur propre compte pour la première fois.

Cette modification ne s'applique pas dans les cas suivants :

- Si vous avez déposé pour votre propre compte ou un agent de dépôt a déposé pour votre compte au cours des dix-huit (18) derniers mois (à compter du 14 décembre 2017), ce changement n'aura PAS d'incidence sur vous. Ces autorisations seront enregistrées dans le cadre de la nouvelle procédure. Une mise à jour automatique du profil de l'émetteur sera effectuée et l'état indiquera maintenant « Autorisé ». Aucune autorisation est requise pour les documents déposés sous la catégorie Tiers déposants et en conséquent, aucune mise à jour sera effectuée.
- Le processus visant l'ajout d'un autre abonné comme déposant secondaire à un projet SEDAR existant restera le même. Le déposant secondaire pourra ajouter des documents, payer des droits et ajouter des destinataires sans autorisation supplémentaire. Les déposants secondaires peuvent seulement être ajoutés par le déposant primaire autorisé.

La colonne « État d'autorisation » a été ajoutée dans le module Gestion des profils dans SEDAR afin de démontrer l'état d'autorisation des demandes.

Pour plus d'informations concernant la procédure d'autorisation, veuillez vous référer au lien ci-dessous : [SEDAR.com/videoPlayer\\_fr.htm](http://SEDAR.com/videoPlayer_fr.htm).

## SEDAR.com

### À propos de SEDAR

Des informations supplémentaires concernant la procédure d'autorisation seront également affichées sur SEDAR.com le 15 juin 2019. Des outils de références concernant la procédure d'autorisation de l'émetteur seront disponibles au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) sous l'onglet [À propos de SEDAR](#).

- [Guide de l'utilisateur Déposant](#)
- [Manuel du déposant SEDAR](#)
- [Foire aux questions SEDAR](#)
- [Demander l'autorisation de l'émetteur - Guide de référence rapide](#)
- [Vidéo et Document sur la procédure d'autorisation SEDAR de l'émetteur](#)

<p><b>Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec le poste de service des ACVM au 1-800-219-5381 ou <a href="mailto:sedar@csa-acvm.ca">sedar@csa-acvm.ca</a></b></p>
---